

PRD ANNOTATED & APPROVED

[ÉTIQUETTE DU CONTENANT]

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT
Pour vente et utilisation en Ontario seulement pour la suppression d'antracnose causée
par le *Colletotrichum* spp. sur des poivrons de plein champ, du 2 juin 2026 jusqu'au 1^{er}
juin 2029

GROUPE M04 FONGICIDE

CAPTAN 480 SC

Fongicide

Suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Captane 482 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 34551 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group
au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053
(24 heures sur 24)

CONTENU NET : 1 à 1050 L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0X1
1-855-264-6262

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Le contact prolongé ou souvent répété avec la peau peut causer une réaction allergique chez certains individus.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine (autres que les terrains de golf) y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection et un appareil de protection respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides, pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, utiliser un système fermé de mélange/chargement ou un pulvérisateur à cabine fermée lors de la manipulation de plus de 46 kg p.a./jour (95 L de produit).

Une cabine fermée doit fournir à la fois une barrière physique contre les produits chimiques et une protection respiratoire (c'est-à-dire filtration des poussières et du brouillard et/ou un système de filtration des gaz et des vapeurs) qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Le port d'un appareil de protection respiratoire, de lunettes de protection et de gants n'est pas obligatoire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ces articles doivent être à portée de main pour permettre de quitter la cabine.

Lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter également une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. De plus, lors des applications à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, NE PAS manipuler plus de 0,71 kg p.a. (1,5 L de produit) par personne par jour. Ces restrictions visent à réduire au minimum l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS appliquer d'un nébulisateur ou un appareil pneumatique manuel ou à l'aide d'un équipement de brumisation portatif.

NE PAS pénétrer ou laisser un travailleur pénétrer dans les sites traités avant la fin des délais de sécurité (DS) indiqués sur le livret de l'étiquette.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder

ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants réutilisables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur :

Élimination du contenant : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

[ÉTIQUETTE DU LIVRET]

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT
Pour vente et utilisation en Ontario seulement pour la suppression d'antracnose causée
par le *Colletotrichum* spp. sur des poivrons de plein champ, du 2 juin 2026 jusqu'au 1^{er}
juin 2029

GROUPE M04 FONGICIDE

CAPTAN 480 SC

Fongicide

Suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Captane 482 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 34551 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group
au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053
(24 heures sur 24)

CONTENU NET : 1 à 1050 L

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0X1
1-855-264-6262

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

CAPTAN 480 SC est une suspension aqueuse qui convient à la dilution dans l'eau sous forme de pulvérisation pour la suppression de l'antracnose causée par *Colletotrichum* spp. sur le poivron de plein champ.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Le contact prolongé ou souvent répété avec la peau peut causer une réaction allergique chez certains individus.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, des lunettes de protection et un appareil de protection respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides, pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, utiliser un système fermé de mélange/chargement ou un pulvérisateur à cabine fermée lors de la manipulation de plus de 46 kg p.a./jour (95 L de produit).

Une cabine fermée doit fournir à la fois une barrière physique contre les produits chimiques et une protection respiratoire (c'est-à-dire filtration des poussières et du brouillard et/ou un système de filtration des gaz et des vapeurs) qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Le port d'un appareil de protection respiratoire, de lunettes de protection et de gants n'est pas obligatoire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ces articles doivent être à portée de main pour permettre de quitter la cabine.

Lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter également une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. De plus, lors des applications à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, NE PAS manipuler plus de 0,71 kg p.a. (1,5 L de produit) par personne par jour. Ces restrictions visent à réduire au minimum l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS appliquer à l'aide d'un nébulisateur ou un appareil pneumatique manuel ou à l'aide d'un équipement de brumisation portatif.

NE PAS pénétrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les sites traités avant la fin du délai de sécurité (DS) indiqué sur l'étiquette. Les employeurs doivent faire tout ce qui est possible pour planifier l'application des pesticides et les tâches de travailleurs de façon à éviter que ceux-ci aient à retourner dans les sites traités avant la fin du délai prescrit. Dans des circonstances exceptionnelles, un préposé à l'application des pesticides accrédité peut entrer dans les sites traités pour y effectuer des tâches non manuelles à court terme, s'il s'est écoulé au moins 4 heures

depuis l'application et s'il porte une chemise à manches longues, un pantalon long, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes de protection, des gants résistant aux produits chimiques et un appareil de protection respiratoire avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec une boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides. Il est interdit de passer plus d'une heure dans les sites traités par période de 24 heures ou avant la fin du délai de sécurité.

Enlever chaque jour les vêtements contaminés et les laver à fond avant de les remettre. Bien se laver les mains, le visage et les bras après avoir manipulé **CAPTAN 480 SC** et avant de boire, de manger ou de fumer. Prendre une douche après utilisation du produit ou à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements et les gants avant de les remettre. Toujours travailler à l'abri du vent durant les opérations de mélange et de chargement. Garder les personnes non protégées à l'écart de la zone de manipulation du produit ou du voisinage pouvant être atteint par la dérive.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine (autres que les terrains de golf) y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant les intervalles précisés dans le tableau suivant :

Culture	Délai d'attente avant récolte (DAAR)	Activité après l'application	Délai de sécurité (DS)
Poivrons (cultivés en plein champ – applications foliaires)	8 jours	Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel impliquant un contact avec le feuillage	10 jours
		Récolte manuelle	8 jours
		Tuteurage / palissage	7 jours
		Toutes les autres activités	12 heures

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les

vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants réutilisables :

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou par le détaillant à l'intention de l'utilisateur :

Élimination du contenant : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que **CAPTAN 480 SC** contient un fongicide du Groupe M04. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au **CAPTAN 480 SC** et à d'autres fongicides du Groupe M04. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **CAPTAN 480 SC** ou d'autres fongicides du même Groupe M04 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. en présence d'une baisse possible de sensibilité à **CAPTAN 480 SC** chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre (fongicide ou bactéricide) ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1 855-264-6262 ou www.adama.com/canada.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'USAGE

Respecter les restrictions d'utilisation fournies sur l'étiquette. Les règlements de Santé Canada établissent les quantités permises de produits chimiques agricoles qui peuvent rester sur les cultures vivrières au moment de la récolte. Afin de ne pas dépasser ces quantités tolérées de résidus, utiliser seulement les doses recommandées et cesser toute pulvérisation dans le délai prescrit (en jours) pour chaque culture. Consulter les autorités agricoles locales pour de plus amples renseignements concernant la période et le nombre de traitements nécessaires car ceux-ci peuvent varier selon les conditions locales.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons de pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :			
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Poivrons	3	1	10	4

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et

respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

MÉLANGE EN CUVE ET COMPATIBILITÉ

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Les matières alcalines comme la bouillie soufrée, le sulfure de calcium et la bouillie bordelaise réduisent l'activité fongique du **CAPTAN 480 SC**. NE PAS appliquer **CAPTAN 480 SC** en combinaison avec, ou immédiatement avant ou peu après des pulvérisations d'huile. Ne pas utiliser de combinaisons avec des préparations de phosphates organiques dans le solvant. L'emploi de dispersifs qui provoquent un mouillage excessif est déconseillé. NE PAS utiliser de combinaisons de **CAPTAN 480 SC** et de soufre sur les cultures sensibles au soufre.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

1. Avant d'utiliser, bien mélanger le contenu du récipient pour s'assurer que le produit est en suspension.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à au moins la moitié de sa capacité avec de l'eau propre et commencer l'agitation.
3. Verser la quantité recommandée du **CAPTAN 480 SC** dans le réservoir du pulvérisateur
4. Avant d'ajouter des produits d'association en option, ajouter plus d'eau et ajouter le produit d'association conformément aux étiquettes du produit.
5. Ajouter le reste d'eau.
6. Continuer l'agitation pendant le remplissage et l'arrosage. NE PAS laisser reposer le mélange.

7. Utiliser un filtre plus gros que 50 mailles dans tout le système.

TAUX D'APPLICATION

POIVRONS : Anthracnose (*Colletotrichum spp.*) - Utiliser 3,73 à 7,05 L par hectare dans suffisamment d'eau pour une couverture complète. Appliquer à titre préventif, lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours. NE PAS effectuer plus de 3 applications par année. Utiliser 3,73 à 5,39 L par hectare sur les jeunes plants, 5,39 à 7,05 L par hectare sur les plants matures. Peut être appliqué jusqu'à 8 jours avant la récolte. Peut être appliqué avec un équipement terrestre conventionnel.

NE PAS utiliser sur les poivrons de serre.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.